



Se faire aider à domicile : Comment ça marche ?

Doit-on avoir un contrat de travail en travaillant en CESU ? Quels sont les métiers concernés par le CESU ? Quel est le salaire minimum ? Comment rompre un contrat de travail ? Que faire en cas de décès du particulier employeur ?

Informez-vous :

à AUBUSSON

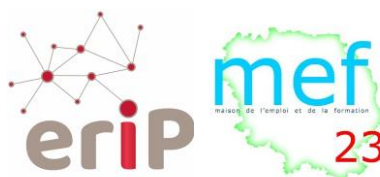
Lundi 04 octobre – 14h30-16h00

Maison de l'Emploi et de la Formation
Bâtiment La Passerelle – Esplanade Charles de Gaulle
Salle Goubely (2^{ème} étage)

Inscription

05 32 09 12 81

nouvelleaquitaine@particulieremploi.fr



En partenariat avec : Information/Formation

Une initiative de :

IRCEM
Prévoyance

iperia

Fepem
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE